

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving PWGSC 33 City Centre Drive Suite 480C Mississauga Ontario L5B 2N5

Bid Fax: (905) 615-2095

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Ontario Region 33 City Centre Drive Suite 480 Mississauga Ontario L5B 2N5

Title - Sujet			
Chariot élévateur à fourche			
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
U6328-187002/A		2018-09	9-13
Client Reference No N° de re	éférence du client		
U6328-187002			
GETS Reference No N° de re PW-\$TOR-009-7605	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME
TOR-8-41058 (009)			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2018-10-24			Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.			•
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:]	
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:		uyer ld - ld de l'acheteur
Holvec, Monique			or009
Telephone No N° de télépho	ine	FAX No N° de FAX	
(905) 615-2062 ()		() -	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service INNOV, SCI AND ECON DEV 78 Meg Drive London Ontario N6E3T6 Canada	es et construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	·
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to significantly (type or print)	gn on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à si	gner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	ctères d'imprimerie)
Signature	Date



TOR-8-41058

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2	BESOIN	3
1.3	COMPTE RENDU	3
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	3
1.5	SERVICE CONNEXION POSTEL.	3
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	Présentation des soumissions	4
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4	LOIS APPLICABLES	4
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	5
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	Procédures d'évaluation	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2	BESOIN	8
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.12	EXIGENCE RELATIVES À L'ASSURANCE	11
ANNEXE	- ~~	12
	IN	
	E "B"	
	DE PAIEMENT	
	E « C »	
INSTR	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	17
	E "D"	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. U6328-187002/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. U6328-187002

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

ld de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

ld de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours

N° de l'invitation - Solicitation No.

U6328-187002/A

N° de réf, du client - Client Ref. N

 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. U6328-187002

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

TOR-8-41058

ld de l'acheteur - Buyer ID tor009

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Insérer: 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Messagerie et poste : Unité de réception des soumissions – TPSGC, Région de l'Ontario

33, chemin City Centre, pièce 480C Mississauga (Ontario) L5B 2N5

Service postel: TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-

pwgsc.gc.ca

(Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux

instructions uniformisées.)

Télécopieur : 905-615-2095

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario (Canada) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

ld de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV: Renseignements supplémentaires

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique - Deux (2) exemplaires papier

Section II: Soumission financière Un (1) exemplaire papier

Section III: Attestations Deux (2) exemplaires papier

Section IV: Renseignements supplémentaires Deux (2) exemplaires papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

ld de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe D - Critères d'évaluation.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix - soumission

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

ld de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0031T</u> (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité - Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

Id de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) — Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

Le contrat s'échelonnera de la date d'attribution du contrat jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 7 décembre 2018.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. U6328-187002/A

 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $U6328\mbox{-}187002$

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

TOR-8-41058

ld de l'acheteur - Buyer ID tor009

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Monique Holvec

Titre: Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 33 City Centre Drive, Suite 480C

Téléphone: 905-615-2062 Télécopieur: 905-615-2023

Courriel: monique.holvec@tpsqc-pwqsc.qc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Nom: Titre:

Organisation: Adresse:

Le chargé de projet pour le contrat est :

Téléphone:	
Télécopieur:	
Courriel:	
Le chargé de p	rojet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le
0 1	t. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus
	On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne
	ser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être

effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom:	
Titre:	
Organisation:	
Adresse:	
Téléphone:	
Télécopieur:	
Courriel:	

TOR-8-41058

Id de l'acheteur - Buyer ID tor009

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6 **Paiement**

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe « B » - Base de paiement, selon un montant total de ______\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

Paiement Unique (Annexe B, section 1.0 - Exigence ferme) 6.6.3

Pour la Base de paiement, section 1.0 – Exigence Unique exclusivement

Clause du Guide des CCUA C1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Paiement anticipé (Annexe B, section 2.0 - Exigences optionnelles)

Pour la Base de paiement, section 2 – Garantie prolongée exclusivement

Clause du Guide des CCUA H3028C (2010-01-11) Paiement anticipé

Paiement électronique de factures - contrat 6.6.5

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

- a. Carte d'achat Visa:
- b. Carte d'achat MasterCard :
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les factures doivent être distribuées comme suit : 2.
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

ld de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario (Canada), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention:
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21); Conditions générales : biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

Clause du Guide des CCUA B1501C (2018-06-21), Appareillage électrique

6.12 Exigence relatives à l'assurance

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

ld de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

BESOIN

1.0 PORTÉE

1.1 Objectif

Le ministère Innovation, Sciences et Développement économique Canada désire acheter et se faire livrer un (1) chariot élévateur à fourche complet avec une garantie additionnelle de cinq (5) ans, à commencer immédiatement après la date d'échéance de la garantie initiale.

1.2 Contexte

Le chariot élévateur à fourche actuel a plus de trente-cinq (35) ans, et ne peut être réparé, car il a atteint la fin de sa durée de vie utile.

Un chariot élévateur est un outil de base à notre installation. Nous avons besoin d'un chariot élévateur moderne, fiable et qui respecte la norme de l'industrie sans risque pour la sécurité humaine.

2.0 EXIGENCES GÉNÉRALES

2.1 Documentation

L'entrepreneur doit fournir au moment de la livraison le manuel de maintenance, le manuel de l'utilisateur, le document de service après-vente en anglais et en format papier ou électronique contenant les plus récentes informations techniques liées au chariot élévateur à fourche comme suit :

- le manuel de maintenance doit permettre d'effectuer la maintenance préventive et l'inspection de routine du chariot élévateur à fourche.
- le manuel de l'utilisateur doit fournir toutes les instructions nécessaires à l'utilisation sécuritaire de l'équipement, y compris une description détaillée de toutes les caractéristiques disponibles et de la façon de les utiliser.
- le document de service après-vente doit inclure les détails de couverture de garantie spécifiques et les informations sur les personnes-ressources pour le service.

Note: Une version française de la documentation ci-haut est souhaitable, mais non obligatoire.

2.2 Livraison effectuée aux termes du contrat

L'entrepreneur doit livrer le chariot élévateur à fourche en respectant les exigences du contrat à :

Innovation, Sciences et Développement économique Canada 78, Meg Drive London (Ontario) N6E 3T6

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

ld de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.3 Formation des utilisateurs

Aucune formation n'est nécessaire, car il y a un formateur sur place et vous pouvez former notre personnel au besoin, bien que tous les employés soient certifiés.

2.4 Spécifications techniques obligatoires minimales

Le chariot élévateur à fourche complet doit respecter chacune des onze (11) spécifications suivantes :

	CONSTRUCTION DE CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE		
	TEMPÉRATURES D'EXPLOITATION DE CONSTRUCTION STANDARD : DE +32 °F À +120 °F		
1	DÉMARRAGE PAR INTERRUPTEUR À CLÉ		
	CLASSIFICATION UL TYPE E – CONCEPTION À 3 ROUES, 2 ROUES D'ENTRAÎNEMENT,		
	1 ROUE DIRECTRICE ARRIÈRE, BRAQUAGE ZÉRO		
2	CAPACITÉ		
	DE 4 000 LB À 5 000 LB OU 1 800 KG À 2 300 KG		
	BATTERIE		
	BATTERIE DE 36 VOLTS		
	COMPARTIMENT À 25 BATTERIES ET PLUS		
3	DÉPOSE DE BATTERIE SANS DISPOSITIF DE ROULEMENT ET DISPOSITIF DE SOULÈVEMENT VERS L'EXTÉRIEUR		
	COMPARTIMENT À BATTERIES À PLATE-FORME DE TYPE ESPACEMENT À CONTREPOIDS AUXILIAIRE		
	LE CHARGEUR DE BATTERIES DOIT POUVOIR CHARGER LA BATTERIE SANS QUE L'ON AIT À L'ENLEVER DU CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE		
	MÂT		
	MÂT À SOULÈVEMENT LIBRE COMPLET À TROIS (3) SECTIONS : CLASSE II, MINIMUM DE 200 PO		
4	HAUTEUR DE LEVAGE MAXIMALE : DE 80 PO À 85 PO		
4	HAUTEUR ABAISSÉE GLOBALE : DE 40 PO À 60 PO		
	HAUTEUR DE SOULÈVEMENT LIBRE SANS DOSSERET D'APPUI DE CHARGE : DE 230 PO À 250 PO		
	INCLINAISON GLOBALE DU MÂT : DE 5º VERS L'AVANT ET DE 5º VERS L'ARRIÈRE		
	DISPOSITIF DE TRANSPORT ET ACCESSOIRES		
5	DISPOSITIF DE TRANSPORT À DÉPLACEMENT LATÉRAL INTÉGRAL À CROCHET DE		
	CLASSE II ET DE 38,5 PO DE LARGEUR		
	RALLONGE DE DOSSERET D'APPUI DE CHARGE DE TYPE ÉLEVÉ DE 48 PO		
6	BRAS DE FOURCHE		
	BRAS DE FOURCHE CONIQUES STANDARD DE TYPE CROCHET DE CLASSE II DE 42 PO DE LONGUEUR SUR 1,6 PO D'ÉPAISSEUR SUR 3,9 PO DE LARGEUR		
	CIRCUIT HYDRAULIQUE		
7	ROBINET DE COMMANDE HYDRAULIQUE À TROIS (3) FONCTIONS AVEC UN (1) AUXILIAIRE		
8	TUYAUX		

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

TOR-8-41058

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

	UN (1) GROUPE DE TUYAUX À FONCTION AUXILIAIRE
	DEUX (2) TUYAUX FIXÉS À L'INTÉRIEUR
	ROUES ET PNEUS
9	PNEUS D'ENTRAÎNEMENT – 18 X 7-8 – FILET D'ÉCROU DE ROUE, MÉLANGE STANDARD PPS SOLIDE EN FORME DE PNEUMATIQUE
	PNEUS DIRECTEURS – 15 X 4,5 X 8 – MÉLANGE STANDARD PPS SOLIDE EN FORME DE PNEUMATIQUE
	COMPARTIMENT DE L'UTILISATEUR
10	AFFICHAGE – FIXATION ÉLEVÉE – FIXATION DANS LE COIN SUPÉRIEUR DROIT DU PROTECTEUR SUPÉRIEUR, POIGNÉE D'ENTRAÎNEMENT ARRIÈRE AVEC BOUTON DE KLAXON
	PROTECTEUR SUPÉRIEUR DE 81,5 PO – STYLE GRILLE.
11	CONTRÔLE DE LA DIRECTION
11	CONTRÔLE DE LA DIRECTION LATÉRAL À PARTIR DU SIÈGE

2.5 Exigences optionnelles

2.5.1 Garantie

En plus de la garantie d'équipementier standard minimale incluant, sans s'y limiter, les pièces, la main-d'œuvre et les défauts de fabrication, le prix et les détails pour une couverture de garantie prolongée de cinq (5) ans doivent être inclus.

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

Id de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE "B"

BASE DE PAIEMENT

Prix de lot fermes, tout compris, en dollars canadiens, incluant les frais de livraison et de transport, destination FAB, et les droits de douane et les taxes d'accise canadiens. Les taxes applicables sont en sus, le cas échéant.

1.0 BESOIN FERME

Nº de l'article	Description	Quantité	Unité de distribution	Prix de lot ferme	Prix calculé
1.0	Pour la fourniture et la livraison d'un chariot élévateur à fourche complet, conformément aux spécifications décrites à l'annexe A – Besoin. Marque et modèle de l'appareil proposé : Fabricant : Modèle :	1	СН	\$	\$
Total :	(taxes applicab	\$ bles en sus)			

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

U6328-187002 TOR-8-41058

2.0 SERVICES OPTIONNELS

Le Canada se réserve le droit d'acheter la garantie prolongée optionnelle en tout temps durant la période du contrat.

Nº de		Prix annuel ferme
1.0	Prolongation de la garantie de cinq (5) ans.	\$ pour la trousse de prolongation de la garantie de cinq (5) ans.

 $\,$ N° de l'invitation - Solicitation No. $\,$ U6328-187002/A $\,$ N° de réf. du client - Client Ref. No. $\,$ U6328-187002

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

% Id de l'acheteur - Buyer ID tor 009 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé a suivants :	u moyen de l'un	des instruments	de paiement	électronique
 () Carte d'achat VISA; () Carte d'achat MasterCard; () Dépôt direct (national et inte () Échange de données inform () Virement télégraphique (inte () Système de transfert de paie 	atisées (EDI) ; ernational seuleme	, ,	5 M\$)	

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

Id de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE "D"

CRITÈRES D'ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

- Les soumissionnaires doivent clairement montrer que tous les critères techniques obligatoires sont respectés. À défaut d'y satisfaire, la soumission sera jugée irrecevable et sera rejetée.
- 2. Il incombe aux soumissionnaires de veiller à ce que les documents techniques justificatifs fournissent les précisions nécessaires pour prouver que les produits proposés satisfont aux exigences décrites dans le présent document.
- 3. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture de l'appel d'offres, comme le précise la demande de propositions.
- 4. Le fait de ne pas prouver que l'on respecte un critère obligatoire rendra la soumission non conforme, et celle-ci sera rejetée.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

Id de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Chariot élévateur à fourche complet : Fabricant :		Modèle :
	CRITÈRES OBLIGATOIRES	Identifiez où se trouve la documentation justificative dans l'ensemble (numéros de page)
M1.	CONSTRUCTION DE CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE :	
M1.1	TEMPÉRATURES D'EXPLOITATION DE CONSTRUCTION STANDARD : DE +32 °F À +120 °F	
M1.2	DÉMARRAGE PAR INTERRUPTEUR À CLÉ	
M1.3	CLASSIFICATION UL TYPE E – CONCEPTION À 3 ROUES, 2 ROUES D'ENTRAÎNEMENT, 1 ROUE DIRECTRICE ARRIÈRE, BRAQUAGE ZÉRO	
M2.	CAPACITÉ:	
M2.1	DE 4 000 LB À 5 000 LB OU 1 800 KG À 2 300 KG	
М3.	BATTERIE:	
M3.1	BATTERIE DE 36 VOLTS	
M3.2	COMPARTIMENT À 25 BATTERIES ET PLUS	
M3.3	DÉPOSE DE BATTERIE SANS DISPOSITIF DE ROULEMENT ET DISPOSITIF DE SOULÈVEMENT VERS L'EXTÉRIEUR	
M3.4	COMPARTIMENT À BATTERIES À PLATE- FORME DE TYPE ESPACEMENT À CONTREPOIDS AUXILIAIRE	
M3.5	LE CHARGEUR DE BATTERIES DOIT POUVOIR CHARGER LA BATTERIE SANS QUE L'ON AIT À L'ENLEVER DU CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHE	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. U6328-187002/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. U6328-187002

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

Id de l'acheteur - Buyer ID tor009 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

MÂT: M4. M4.1 MÂT À SOULÈVEMENT LIBRE COMPLET À TROIS (3) SECTIONS : CLASSE II, MINIMUM DE 200 PO M4.2 HAUTEUR DE LEVAGE MAXIMALE : DE 80 PO À 85 PO HAUTEUR ABAISSÉE GLOBALE : DE 40 PO M4.3 À 60 PO HAUTEUR DE SOULÈVEMENT LIBRE SANS M4.4 DOSSERET D'APPUI DE CHARGE : DE 230 PO À 250 PO M4.5 INCLINAISON GLOBALE DU MÂT : DE 5° VERS L'AVANT ET DE 5° VERS L'ARRIÈRE M5. **DISPOSITIF DE TRANSPORT ET ACCESSOIRES:** M5.1 DISPOSITIF DE TRANSPORT À DÉPLACEMENT LATÉRAL INTÉGRAL À CROCHET DE CLASSE II ET DE 38,5 PO DE LARGEUR M5.2 RALLONGE DE DOSSERET D'APPUI DE CHARGE DE TYPE ÉLEVÉ DE 48 PO M6. **BRAS DE FOURCHE:** M6.1 **BRAS DE FOURCHE CONIQUES** STANDARD DE TYPE CROCHET DE CLASSE II DE 42 PO DE LONGUEUR SUR 1,6 PO D'ÉPAISSEUR SUR 3,9 PO DE LARGEUR M7. **CIRCUIT HYDRAULIQUE:** M7.1 ROBINET DE COMMANDE HYDRAULIQUE À TROIS (3) FONCTIONS AVEC UN (1) AUXILIAIRE M8. **TUYAUX:** UN (1) GROUPE DE TUYAUX À FONCTION M8.1 **AUXILIAIRE** M8.2 TWO (2) HOSES INTERNALLY MOUNTED

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. U6328-187002/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. U6328-187002

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier TOR-8-41058

Id de l'acheteur - Buyer ID $tor 009 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

M9.	WHEELS & TIRES:	
M9.1	DRIVE TIRES - 18 X 7-8 PNEUMATIC SHAPED SOLID PPS STANDARD COMPOUND LUG THREAD	
M9.2	DEUX (2) TUYAUX FIXÉS À L'INTÉRIEUR	
M10.	COMPARTIMENT DE L'UTILISATEUR :	
M10.1	AFFICHAGE – FIXATION ÉLEVÉE – FIXATION DANS LE COIN SUPÉRIEUR DROIT DU PROTECTEUR SUPÉRIEUR, POIGNÉE D'ENTRAÎNEMENT ARRIÈRE AVEC BOUTON DE KLAXON	
M10.2	PROTECTEUR SUPÉRIEUR DE 81,5 PO – STYLE GRILLE.	
M11.	CONTRÔLE DE LA DIRECTION :	_
M11.1	CONTRÔLE DE LA DIRECTION LATÉRAL À PARTIR DU SIÈGE	